

Convocation du 05 juin 2013

Affichage du 14 juin 2013

PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2013

=====

L'An Deux Mil Treize, le Onze Juin à 20 heures 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEMERCIER René, Maire.

**Présents** : MM. LEMERCIER René, NOEL Nelly, BELHOMME Jérôme, GUILLERME Francis, GUILLERME Pascal, DUREL Claude, MAUGER Martine, TRIPEY Franck, ETASSE Nicole, AUBER Corinne.

**Absente excusée** : MME. UNDREINER Brigitte.

**Secrétaire** : MR. DUREL Claude.

Nombre de Conseillers en Exercice : 11

Nombre de Présents : 10

Nombre de Votants : 10

---

L'Assemblée approuve le procès verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 25 avril 2013.

**REFONTE DE LA GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAGUE (N° 12/2013)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un Président de la Communauté de Communes de la Hague en date du 11 avril 2013 concernant la refonte de la gouvernance intercommunale qui sera mise en œuvre au sein des EPCI lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Il apparaît que deux options s'offrent à nous à savoir : soit nous décidons collégalement de la composition de l'Assemblée intercommunale, soit le Préfet de la Manche détermine le nombre futur d'élus appelés à siéger. L'inconvénient de cette seconde option est le nombre plus restreint d'élus issus de chaque commune qui assureraient un mandat communautaire. Il est souhaitable qu'au contraire un nombre plus important d'élus puissent être directement élus par la population ou désignés au sein des conseils municipaux. Quarante élus pourraient ainsi représenter les différentes communes à compter de Mars prochain.

Aussi, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance du projet de répartition des délégués communautaires proposé par la Communauté de Communes de la Hague se présentant comme suit :

<i>Communes</i>	<i>Population municipale</i>	<i>Nombre de Délégués</i>
<i>Eculleville</i>	<i>37</i>	<i>1</i>
<i>Omonville la Petite</i>	<i>137</i>	<i>1</i>
<i>Herqueville</i>	<i>159</i>	<i>1</i>
<i>Branville Hague</i>	<i>178</i>	<i>1</i>
<i>Auderville</i>	<i>267</i>	<i>2</i>
<i>Digulleville</i>	<i>291</i>	<i>2</i>
<i>Vauville</i>	<i>383</i>	<i>2</i>
<i>Saint Germain des Vaux</i>	<i>414</i>	<i>2</i>
<i>Jobourg</i>	<i>501</i>	<i>2</i>
<i>Omonville la Rogue</i>	<i>524</i>	<i>2</i>
<i>Biville</i>	<i>553</i>	<i>2</i>
<i>Acqueville</i>	<i>650</i>	<i>2</i>
<i>Tonneville</i>	<i>658</i>	<i>2</i>
<i>Sainte Croix Hague</i>	<i>752</i>	<i>2</i>
<i>Gréville Hague</i>	<i>767</i>	<i>2</i>
<i>Flottemanville Hague</i>	<i>885</i>	<i>2</i>
<i>Vasteville</i>	<i>1 108</i>	<i>3</i>
<i>Beaumont Hague</i>	<i>1 484</i>	<i>4</i>
<i>Urville Nacqueville</i>	<i>2 183</i>	<i>5</i>

Au vu de ces éléments ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le projet de répartition des délégués communautaires tel qu'il figure dans le tableau ci-desus.

#### ETUDE DEVIS AMENAGEMENT DANS LE CIMETIERE (N° 13/2013)

Dans le cadre de l'aménagement du Cimetière, Monsieur le Maire fait savoir que trois devis ont été sollicités concernant la fourniture et la pose d'un columbarium, d'un banc et d'une buse pour le Jardin du Souvenir. L'Assemblée est invitée à prendre connaissance des trois propositions parvenues en Mairie.

Après examen, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir l'offre de la Marbrerie Giovannon-Dalmont domiciliée à Les Pieux (50) pour la fourniture et la pose d'un columbarium, d'un banc et d'une buse pour le Jardin du Souvenir, représentant un coût total de 2.583,36 €uros T.T.C. ;

- Ajoute que la dépense sera prélevée à l'article 21316 du Budget Communal Exercice 2013 ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au bon déroulement de cette opération.

ETUDE DE DEVIS LAMPES EGLISE ET COMPTEUR SALLE CONVIVIALITE  
(N°14/2013)

Dans l'attente de devis supplémentaires, cette question est reportée à une prochaine séance. La numérotation 14/2013 est annulée.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AMICALE TERRITORIALE DE LA HAGUE (N° 15/2013)

Monsieur le Maire fait savoir que la convention signée entre la Collectivité et l'Amicale Territoriale de la Hague est arrivée à échéance, et présente le projet de renouvellement de cette convention ayant pour but de créer entre les Agents des Collectivités Locales du Canton de Beaumont Hague des liens d'amitié, d'entraide réciproque matérielle, morale et financière ; ainsi que de développer et d'encourager à l'intérieur de l'Amicale des initiatives de loisirs et de vacances.

Au vu de ces éléments ;

Et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de renouveler ladite convention ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et l'Amicale Territoriale de la Hague, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ; conclue pour une durée de trois années consécutives et renouvelable par reconduction expresse, par périodes minimales de trois années, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties ;

- Dit qu'une subvention égale à 1,5 % de la masse salariale de l'année précédente sera versée chaque année à l'Amicale ; et s'engage à inscrire au Budget Communal la dépense correspondante.

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES ASSISTANTS DE PREVENTION (EX-ACMO) (N° 16/2013)

Monsieur le Maire présente la convention de Formation Professionnelle émanant du Centre de Gestion ayant pour but la formation de l'Assistant de Prévention (ex-Acmo) ; et rappelle que la convention initiale liant la Collectivité avec le Centre de Gestion arrive à son terme.

Après avoir pris connaissance de la nouvelle convention ;

Et, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention qui prendra effet à compter du 13 juin 2013, pour une durée de trois ans ;

- Précise que les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement du stagiaire seront pris en charge par la Commune.

## AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

- Urbanisme : Examen d'une demande de permis de construire enregistrée sous le numéro 05007313Q0001.
- Listing des travaux d'entretien voirie CCH Programmation 2014.
- Information sur le FPIC 2013.
- Compte rendu sur le retour de l'étude du CDHAT relative au devenir du bâtiment Ancienne Ecole/Mairie.

Le Maire,  
René LEMERCIER